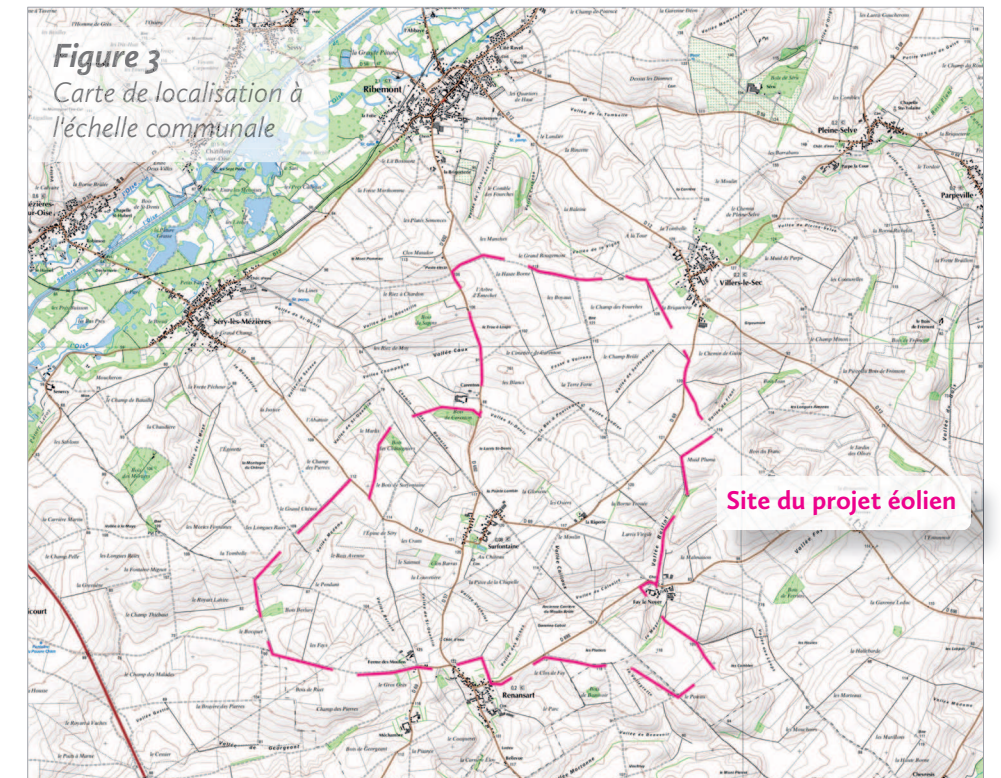


Le site du projet est situé dans la région Hauts-de-France, à environ 23 km au nord-ouest de Laon et à environ 130 km au nord-est de Paris.



Le site du projet est situé en plein cœur du département de l'Aisne. Les départements limitrophes de l'Aisne sont à une distance importante du site du projet.



Le site du projet est situé sur les communes de Renansart, Ribemont et Surfontaine. L'autoroute A 26 passe non loin de la limite occidentale du site du projet tandis que plusieurs petites routes locales traversent le site.

Le site du projet se situe sur les communes de Renansart, Ribemont et Surfontaine.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 1 : carte de localisation à l'échelle régionale.

(Source : data.gouv.fr)

- Figure 2 : carte de localisation à l'échelle départementale.

(Source : data.gouv.fr)

- Figure 3 : carte de localisation à l'échelle communale.

(Source : IGN)

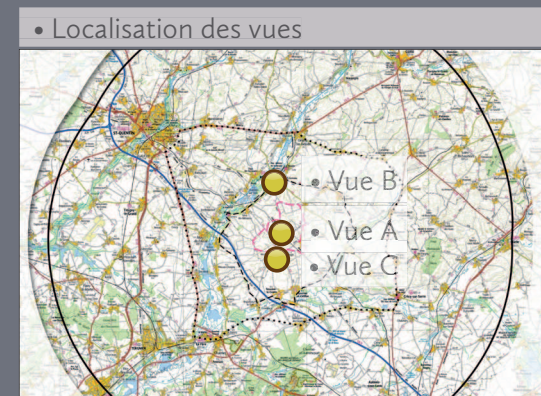
■ Ci-contre à droite :

- Vue A : silhouette de Surfontaine depuis l'entrée sud du village par la D692 .

- Vue B : vue depuis la rue principale de Ribemont, devant la mairie.

- Vue C : centre-village de Renansart.

(Toutes les photos : Matutina)



1 - LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE

1.1 - Localisation générale

Le projet éolien est situé dans l'Aisne, département de la région des Hauts-de-France, sur la commune de Ribemont. Cette commune de la vallée de l'Oise est située entre Laon et Saint-Quentin, à l'est de l'autoroute A 26, qui relie ces deux villes. Ribemont est plus proche de Saint-Quentin, à une quinzaine de kilomètres, que de Laon, à plus de vingt kilomètres.

Saint-Quentin est la plus grande ville du périmètre d'étude avec 55 878 habitants (INSEE 2014) tandis que Laon, la préfecture de l'Aisne, est la seconde plus grande ville mais avec seulement 25 282 (INSEE 2014).

1.2 - Présentation de la commune

Le site du projet est envisagé dans un approche globale sur trois communes, c'est-à-dire sur celle de Ribemont ainsi que sur celles de Surfontaine et de Renansart. En effet, cette approche élargie se justifie par la réalisation d'un second projet éolien concomitant à celui-ci, sur les deux autres communes, et dénommé "projet éolien de la Vallée Berlure". Ce projet est également développé par la société Valéco Ingénierie. Pour des raisons évidentes de cohérence, l'étude des incidences paysagères intégrera ce second projet pour offrir une vision d'ensemble. L'état initial sera donc commun aux deux projets.

Le site global du projet se répartit donc sur trois communes différentes : Surfontaine (vue A), Ribemont (vue B) et Renansart (vue C). Plus spécifiquement, le présent projet ne sera proposé que sur le territoire de Ribemont.

Présentons directement les trois communes, ci-après.

La commune de Surfontaine regroupe un petit village de plateau qui compte 100 habitants (INSEE 2014) et le hameau de Fay-le-Noyer, qui est un regroupement de grandes fermes agricoles. Le village s'est développé le long d'une ancienne voie romaine. Depuis cette voie, deux routes perpendiculaires

vont vers le sud et les habitations se sont construites le long de ces deux derniers axes routiers.

Ribemont a perdu le statut de ville entre 2009 et 2014 puisque sa population est passée de 2 003 à 1 968 habitants entre ces deux périodes (INSEE). Il n'en demeure pas moins un bourg important, très urbanisé, implanté dans le fond de la vallée de l'Oise. Le village s'est développé en longueur, suivant le cours de la vallée. Le centre-bourg, autour de l'église, est très dense. La rue principale regroupe de nombreuses maisons en front de rue et quelques commerces. Sur les hauteurs du plateau, des quartiers pavillonnaires se sont développés au cours des dernières décennies. Il accueille la maison natale de Condorcet.

Renansart est un petit village de 172 habitants (INSEE 2014). Sa structure urbaine est très peu lisible. Le village ressemble à un regroupement de grandes fermes où des pavillons se sont développés autour. Il n'y a pas de centre-bourg et l'église est excentrée. Seul un espace enherbé fait office de place centrale du village.

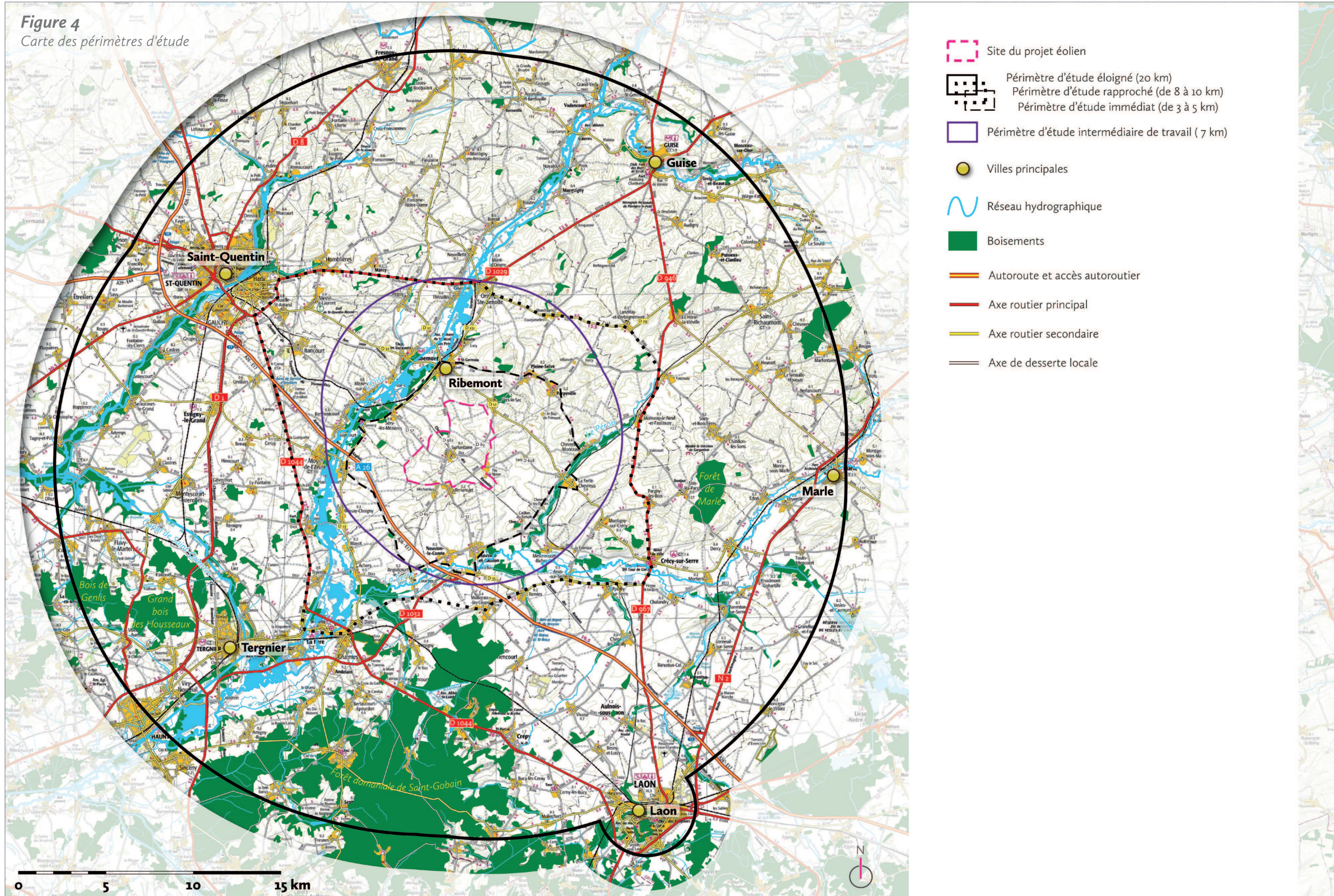
Ces trois communes font partie de la même communauté de communes : la CC du Val de l'Oise. Elle a été créée le 1^{er} Janvier 2014 suite à la fusion des communautés de communes du Val d'Origny et celle de la vallée de l'Oise. Elle regroupe 32 communes sur un territoire de 327 km² pour 16 447 habitants en 2012.

1.3 - Le projet et son site

Le site du projet s'établit sur une petite portion de plateau agricole coincée entre la vallée de l'Oise au nord et à l'ouest, la vallée de la Serre au sud et la vallée du Péron à l'est. Deux routes parallèles encadrent le site : l'A 26 à l'ouest et la D 12 à l'est. La D 13 longe le fond de la vallée de l'Oise et encadre le site au nord. Les autres routes sont peu fréquentées et servent de desserte locale.



Figure 4
Carte des périmètres d'étude



Trois périmètres d'étude sont définis :

- un périmètre d'étude immédiat,
- un périmètre d'étude rapproché,
- un périmètre d'étude éloigné.

Il faut ajouter le site du projet proprement dit.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 4 : carte des périmètres d'étude.

(Source : IGN 1/100 000)

■ Ci-contre à droite :

- Figure 5 : carte du découpage administratif.

(Source : cadastre)

1.4 - Définition des périmètres d'étude

Le périmètre d'étude éloigné

Le dernier guide méthodologique intitulé *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer - dec. 2016) ne préconise plus de définir ce périmètre selon une valeur forfaitaire mais de considérer les obstacles visuels (reliefs) pour définir ce dernier, qui pourra alors prendre un tracé "distordu". Sur des paysages de plateaux homogènes comme ici, où les reliefs érigés sont absents, il n'existe pas naturellement de barrière visuelle. Il faut donc considérer les portées visuelles maximales des éoliennes. En terme de hauteur angulaire, un objet vertical est considéré quasi-imperceptible en-dessous de 1° d'angle. À 20 km de distance (fig. 4), une éolienne de 180 m de hauteur totale sera perçue sous un angle de $0,5^\circ$. Une éolienne de 150 m le sera sous $0,43^\circ$. À cela se rajoutent les effets de la perspective atmosphérique et les masquages de la couverture du relief et des effets localisés du relief. Une zone-tampon de 20 km située autour du site du projet permet donc de considérer la portée visuelle théorique maximale des éoliennes contemporaines. À cette zone globale, nous avons ajouté un diverticule pour prendre en compte les visibilitées depuis la tour de la cathédrale de Laon, accessible à la visite.

Le périmètre d'étude rapproché

Ce périmètre définit une zone d'influence visuelle du projet qui est la plus significative. L'expérience empirique montre qu'en paysage de plaine ou de plateau, et pour des éoliennes actuelles, cette influence s'exerce jusqu'à 7 km environ. Afin d'éviter un choix qui pourrait apparaître arbitraire, nous avons cherché à appuyer les limites de ce périmètre sur des éléments tangibles.

Un premier périmètre d'étude de 7 km est calculé automatiquement. Le périmètre d'étude rapproché que nous proposons reprend donc globalement ce tracé, en l'adaptant à des éléments anthropiques, en l'absence complète de ligne de force

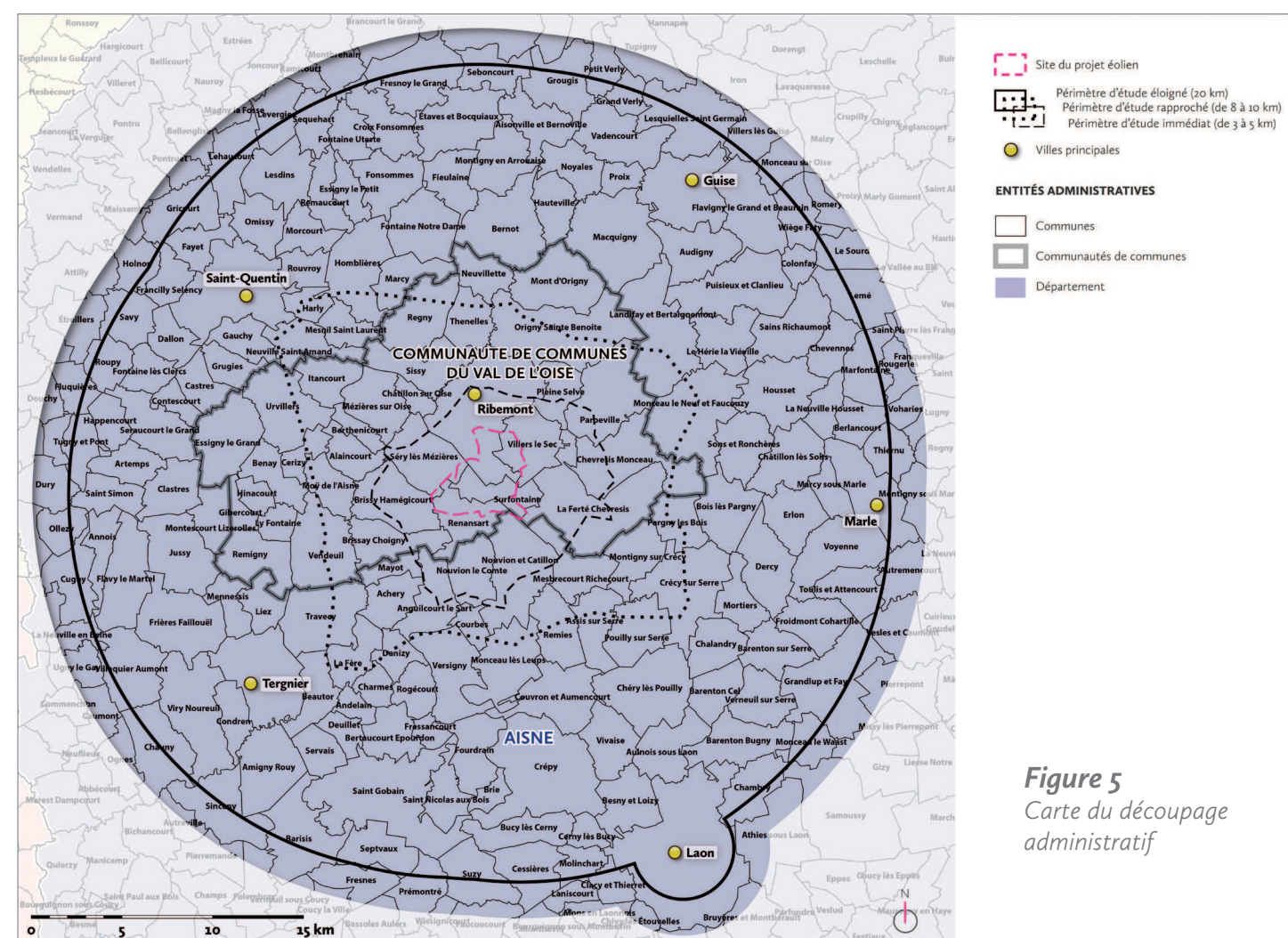


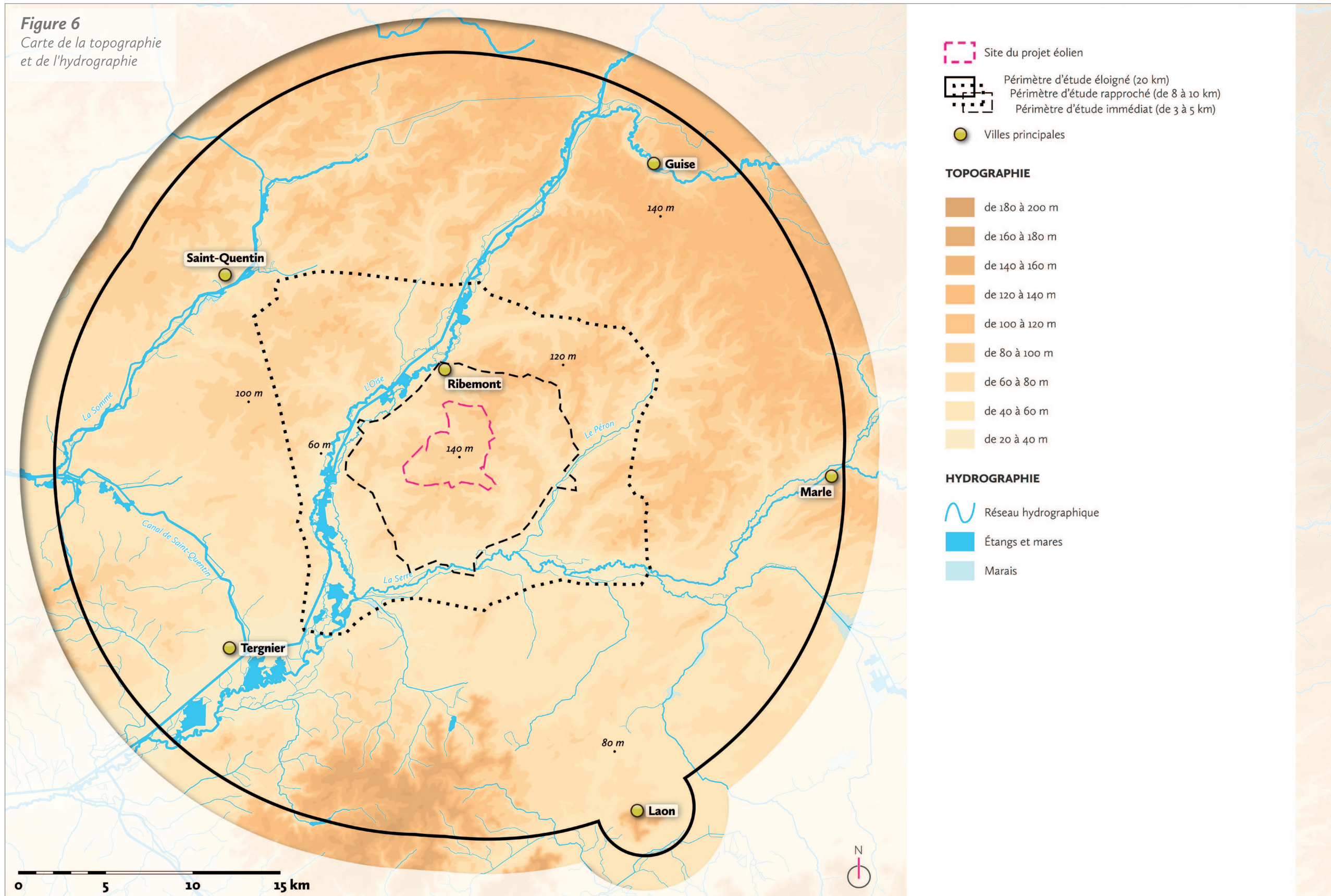
Figure 5
Carte du découpage administratif

paysagère. Ainsi, ce périmètre s'appuie sur les axes de circulations se trouvant aux abords des 7 km autour du site du projet.

Le périmètre d'étude immédiat

Ce périmètre désigne l'aire d'influence directe autour du site même du projet et s'appuie sur des éléments très localisés. Ainsi, ce périmètre se dessine autour de la première couronne de villages, bourgs et hameaux qui s'établit autour du site.

Figure 6
Carte de la topographie
et de l'hydrographie



Un espace de plateaux aux ondulations faibles au sud et s'animant au nord avec la remontée progressive du relief.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 6 : carte de la topographie et de l'hydrographie

(Source : MNT)

■ Ci-contre à droite :

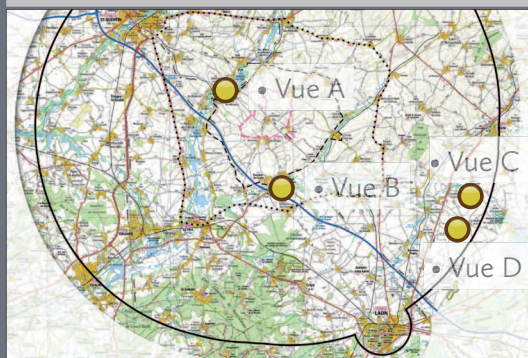
- Figure 7 : carte de la géologie

(Source : BRGM)

- Vue A : canal de la Sambre à l'Oise à Séry-lès-Mézières.
- Vue B : la Serre à Nouvion-et-Catillon.
- Vue C : plaine du Laonnois vers Vesles-et-Caumont.
- Vue D : vue de la butte de Laon et de la cathédrale.

(Toutes les photos : Matutina)

• Localisation des vues



2 - ANALYSE PHYSIQUE ET STRUCTURELLE

2.1 - Relief et hydrographie

Le site du projet est sur un plateau marqué par de nombreux mouvements de relief (fig. 6) avec une altitude qui varie entre 80 et 120 mètres dans le périmètre d'étude rapproché. Le plateau est coincé par la vallée de l'Oise (vue A) au nord et à l'ouest et par la vallée de la Serre au sud (vue B). La confluence entre ces deux cours d'eau marque la fin du plateau sur lequel est implanté le site. Ce ne sont pas des vallées très encaissées mais elles marquent tout de même le paysage. Par ailleurs, la confluence de ces deux vallées représente un point de repère où la topographie change radicalement. En effet, au nord de la confluence, le relief est très marqué et les vallées entaillent le plateau, tandis qu'au sud, le relief est très homogène : c'est la plaine du laonnois (vue C).

Cet espace de plateau ne connaît presque aucun mouvement de relief et il est dévoué aux grandes cultures céréalières. Seul le massif de Saint-Gobain vient perturber ce vaste espace plat. Il s'agit d'un ensemble de collines qui peuvent culminer jusqu'à 200 mètres. La ville de Laon est d'ailleurs construite sur une de ces collines, à plus de 180 mètres d'altitude (vue D). Ces collines sont des roches calcaires datant de l'éocène qui ont résisté à l'érosion (fig. 7). C'est d'ailleurs la seule trace de cette roche dans le périmètre d'étude éloigné. En effet, les plateaux sont plutôt crayeux. Cependant, de vastes étendues de sables sont présentes dans la partie sud-ouest du territoire d'étude. C'est d'ailleurs dans cette partie du territoire que l'on retrouve le plus de boisements, car ce sont généralement des terres beaucoup moins fertiles que les plateaux crayeux.

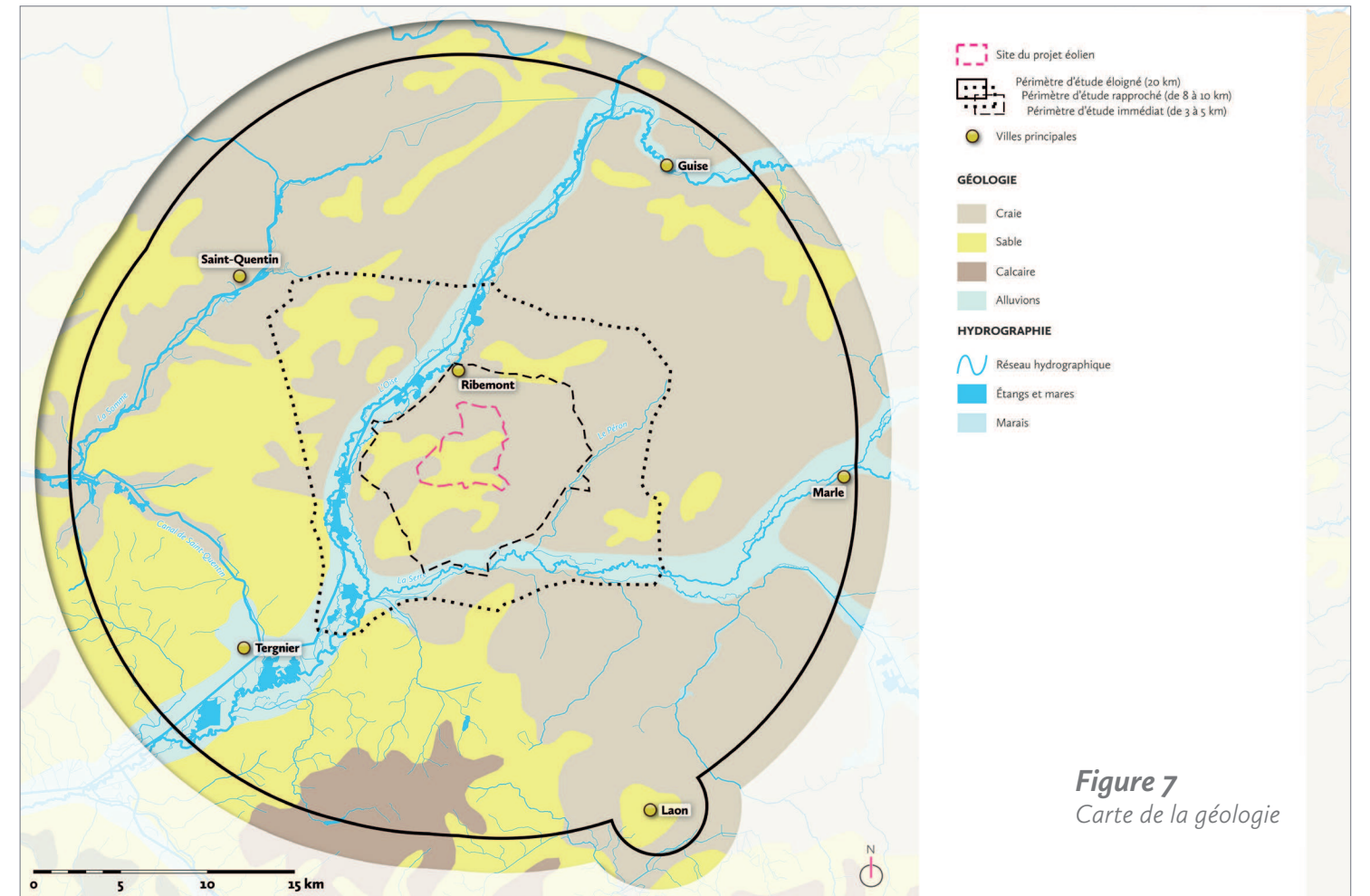


Figure 7
Carte de la géologie

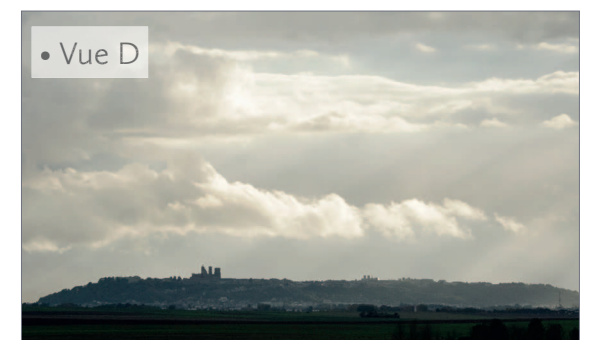
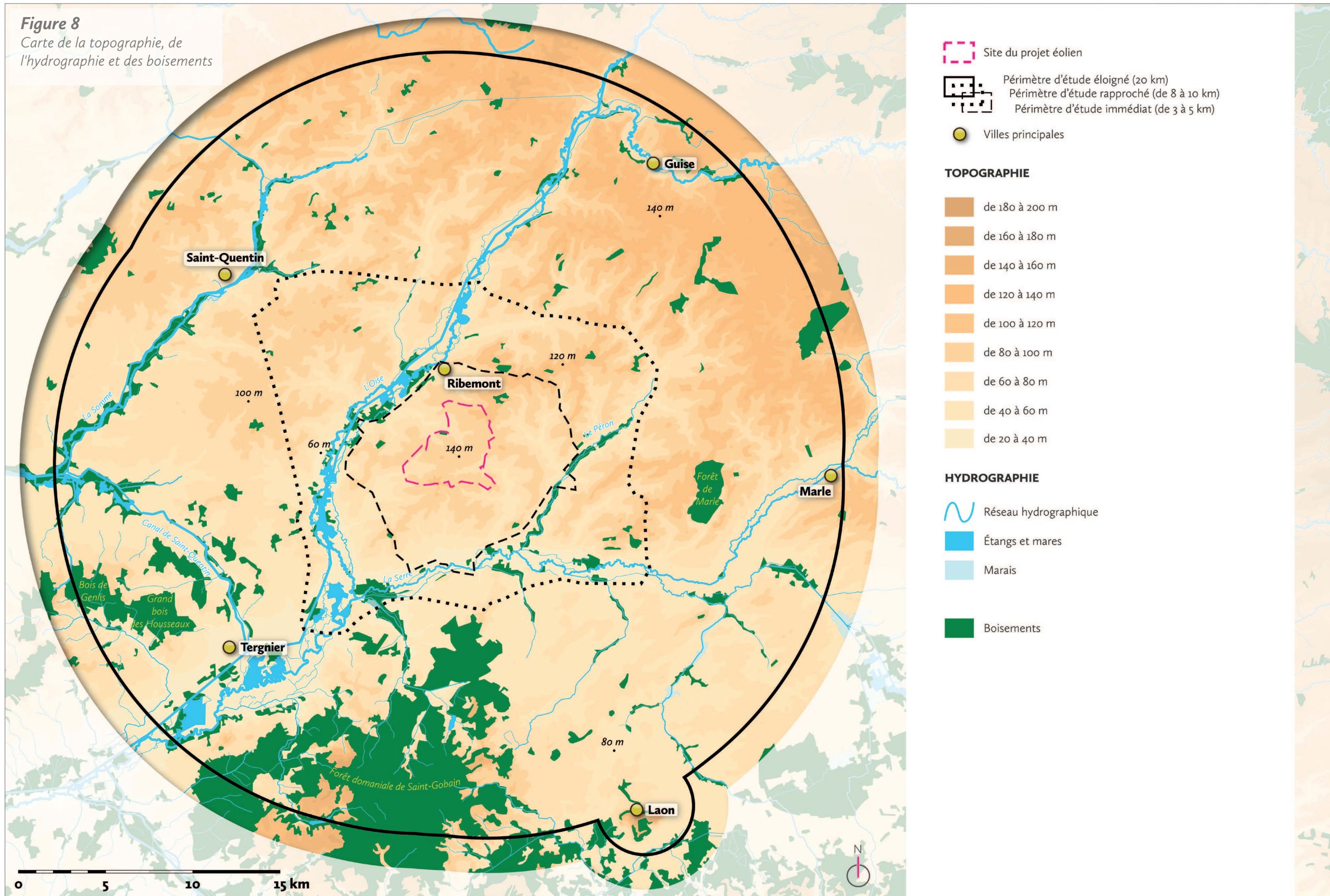


Figure 8
Carte de la topographie, de
l'hydrographie et des boisements



Le secteur au sud-ouest du projet est très boisé, à l'inverse du reste du périmètre d'étude.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 8 : carte de la topographie, de l'hydrographie et des boisements.

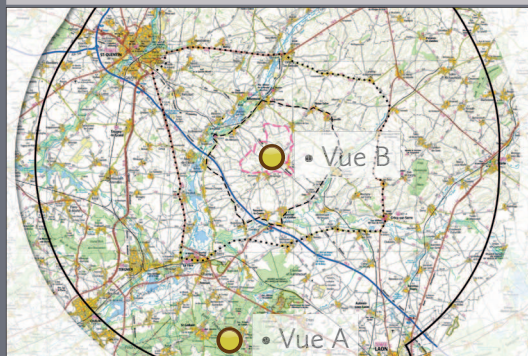
(Source : MNT - IGN)

■ Ci-contre à droite :

- Vue A : vue de la forêt domaniale de Saint-Gobain, étang du Pré-Lardot (photo: DR).
- Vue B : reliquat de structures bocagères arborées et parc éolien, depuis Surfontaine.

(Toutes les photos : Matutina)

• Localisation des vues



2.2 - Boisements

De façon générale, le périmètre d'étude est caractérisé par une répartition inégale des boisements avec une forte présence de boisements au sud-ouest, la présence de quelques gros boisements à l'est, une dissémination de petits boisements dans le reste du territoire d'étude.

Le plus gros boisement du périmètre d'étude se trouve au sud, il s'agit de la forêt domaniale de Saint-Gobain (vue A) qui accompagne le massif éponyme. C'est le deuxième massif forestier le plus importante de l'Aisne, après celui de la forêt de Retz. Il s'étend sur plus de 9 000 ha. Au nord-ouest de Tergnier se trouvent deux autres boisements de grande taille (fig. 8) : le bois de Genlis et celui des Housseaux.

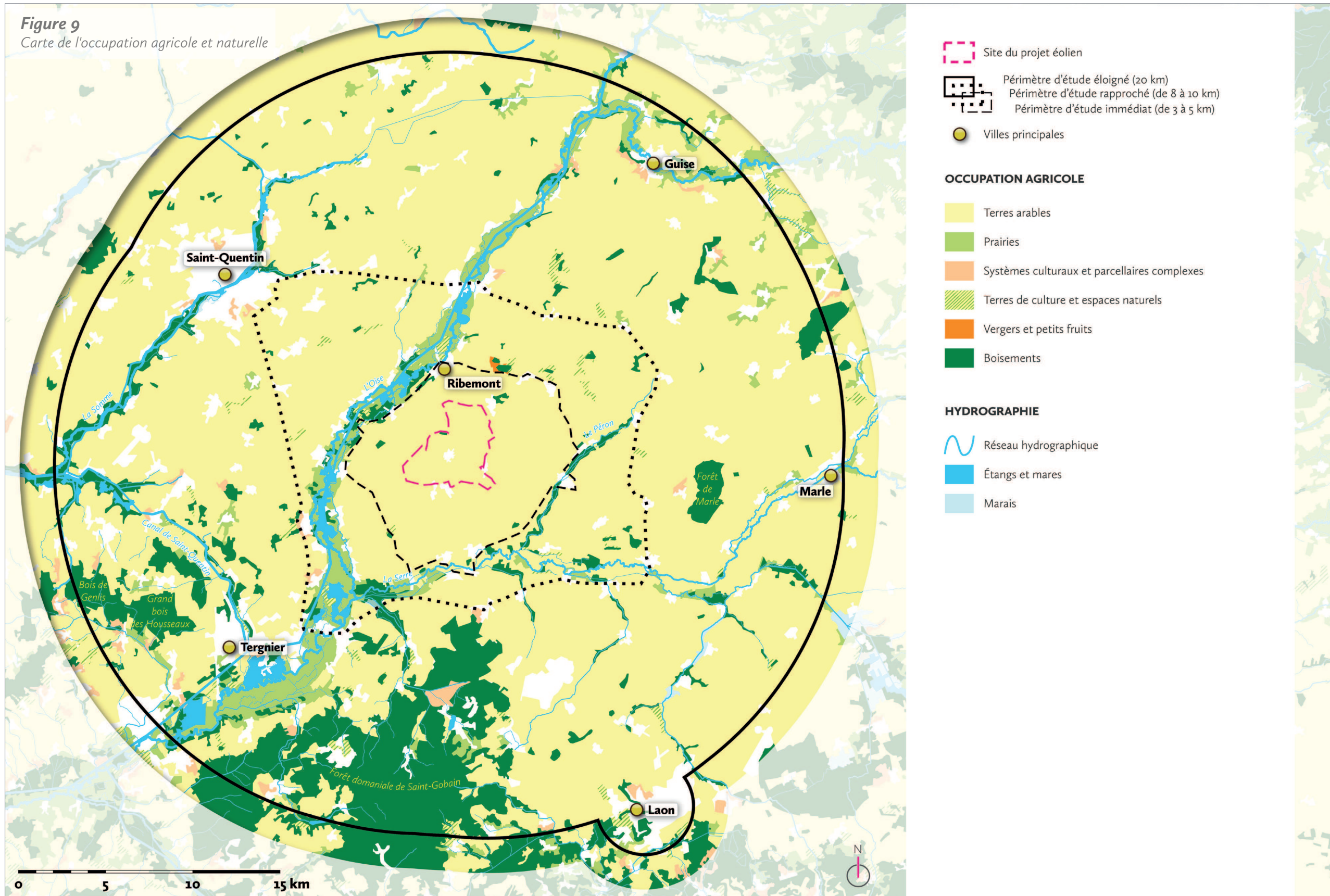
En dehors de ces grands boisements, le périmètre d'étude est marqué par une dichotomie entre des vallées boisées et des plateaux dépourvus de boisements (vue B). Seule la forêt de Marle rompt cette dichotomie. En dehors des grands boisements cités précédemment, c'est la seule forêt que l'on trouve sur un plateau.

À l'ouest du périmètre d'étude, la vallée de la Somme est particulièrement boisée. C'est la vallée la plus boisée du périmètre d'étude éloigné. Les autres vallées, comme la Serre ou l'Oise, sont moins boisées. Ce sont surtout leurs nombreuses petites vallées affluentes qui le sont.

Autour du site du projet, le plateau est presque entièrement dépourvu de boisements. Quelques petits reliquats sont encore présents (vue C).



Figure 9
Carte de l'occupation agricole et naturelle



Le plateau est dominé par les grandes cultures tandis que les fonds des vallées sont utilisés en prairies.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 9 : carte de l'occupation agricole et naturelle.

(Source : IGN - CORINE LAND COVER)

■ Ci-contre à droite :

- Figure 10 : carte de la spécialisation agricole communale.

(Source : AGRESTE)

- Figure 11 : carte de la typologie des campagnes.

(Source : CGET)

- Vue A : plateau cultivé vers Renansart.

- Vue B : prairie à Nouvion-et-Catillon dans la vallée de la Serre.

(Toutes les photos : Matutina)

2.3 - Occupation agricole et naturelle

Autour du projet éolien, l'occupation agricole et naturelle (fig. 9) correspond à des champs cultivés, à l'exception d'une vaste zone de vergers. Il s'agit des vergers de la ferme de Seru, sur la commune de Ribemont. Hormis cette zone, le plateau est entièrement dévolu aux grandes cultures.

L'ensemble du périmètre d'étude est marqué par la présence de terres arables sur le plateau (vue A) et de prairies en fond de vallée (vue B), le long des cours d'eau. Ce plateau est occupé par les grandes cultures céréalières, comme le montre l'orientation agro-économique communale issue du recensement agricole de 2010 et proposée par le service statistique "Agreste" du Ministère de l'Agriculture (fig. 10).

La typologie des campagnes françaises (fig. 11) révèle que les campagnes dynamiques sont surtout celles autour des grandes villes, comme Saint-Quentin et Tergnier, ou le long des vallées. En effet, les vallées de l'Oise et de la Somme attirent les habitants, créant de nouvelles habitations et favorisant une économie dynamique. En revanche, les campagnes du plateau ne connaissent pas cette dynamique. Sous faible influence urbaine, leur économie est stable et tourne surtout autour de l'agriculture.

Les communes du massif de Saint-Gobain connaissent une double évolution avec certaines communes dynamiques, sûrement sous l'influence de Laon, et d'autres communes en déclin économique et démographique.

La commune de Landifay-et-Bertaignemont est la seule campagne à très faible dynamique du territoire d'étude. Elle annonce le début de la Thiérache, cette zone d'élevage bovin dont l'économie est bien plus faible que les campagnes où la culture céréalière domine.

• Localisation des vues

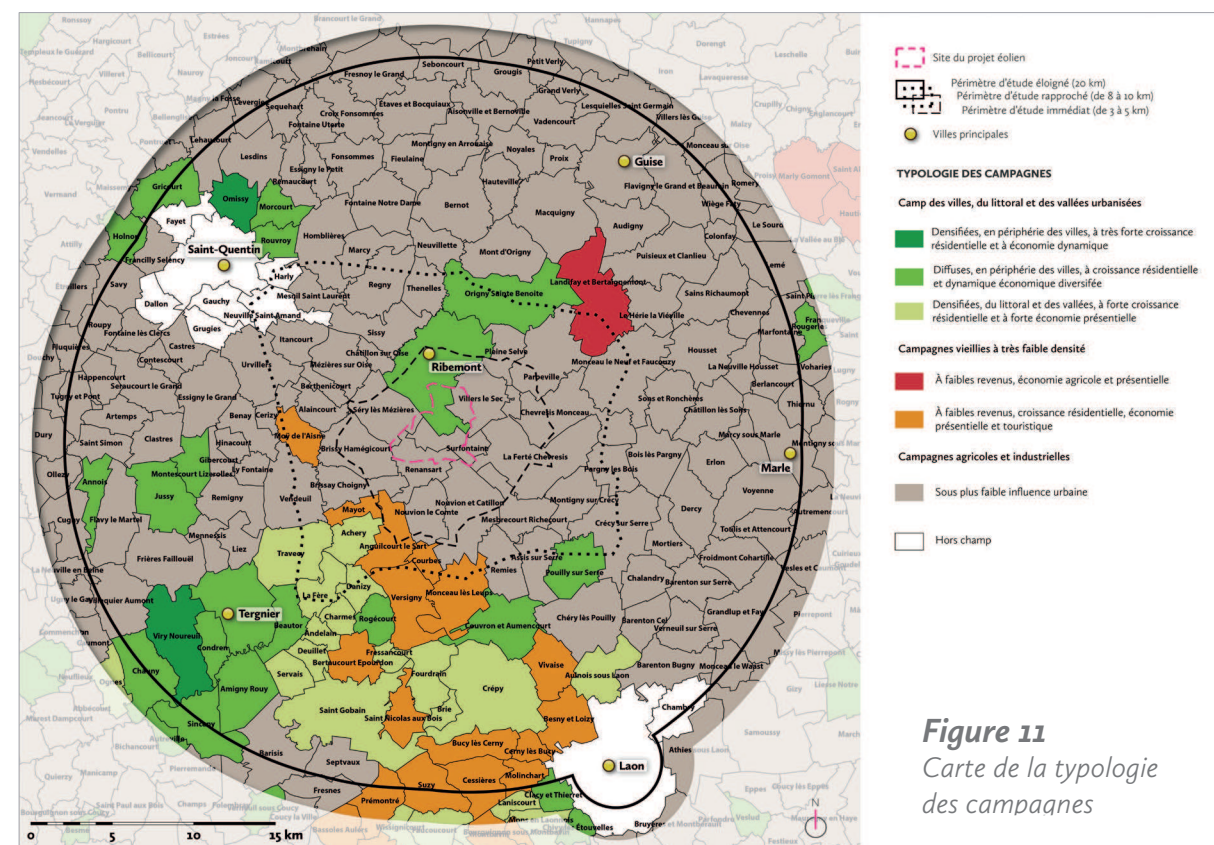
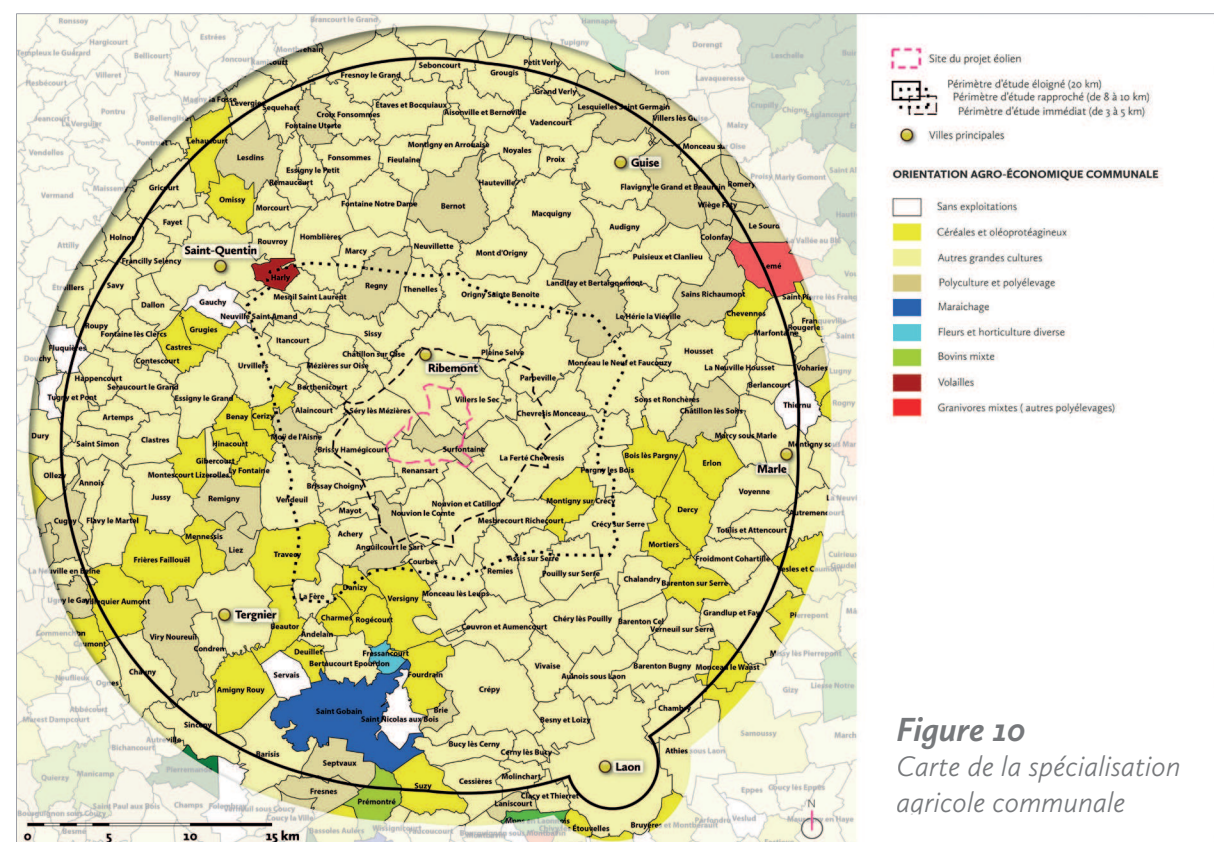
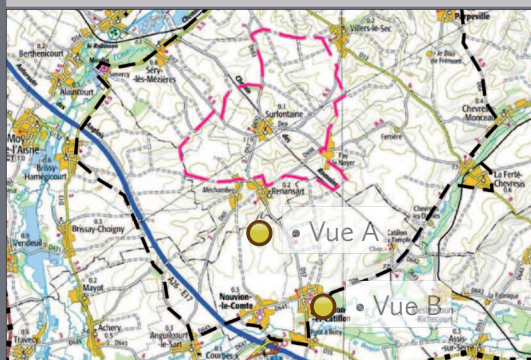


Figure 12
Carte de l'occupation anthropique

